

Conférence de Belém sur le changement climatique : Lundi 17 novembre 2025

Au début de la deuxième semaine, la présidence brésilienne était plus occupée que jamais, menant des consultations sur une multitude de questions, tandis que les négociations techniques se poursuivaient sur de nombreux autres sujets, notamment la transition juste, la technologie et de nombreux points liés au financement.

Consultations de la présidence

Consultations de la présidence sur les CDN, les RBT, l'article 9.1 et les MURC : Dans la matinée, Túlio Andrade, président de la COP 30/CMP 20/CMA 7, a présenté une note de synthèse sur les consultations menées jusqu'à présent et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. De nombreuses Parties ont soutenu l'option consistant à aboutir à un résultat ou à un ensemble de mesures sous la forme d'une « décision Mutirão ». L'Australie, le Kenya, le Panama et le Canada, entre autres, ont soutenu une Mission 1,5°C redynamisée.

Concernant le cadre, le Groupe Arabe, les États en Développement Partageant les Mêmes Vues (PEDPMV), le Groupe Africain et d'autres ont soutenu une référence plus forte au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (RCMD-CR), tandis que le Groupe pour l'Intégrité Environnementale (EIG) et la Norvège ont proposé d'ajouter « en fonction des circonstances nationales ». L'Alliance des Petits États Insulaires (AOSIS) a appelé à une action accélérée au cours de cette décennie afin de limiter l'ampleur et la durée d'un dépassement et, avec la Norvège et l'Australie, a souligné que chaque fraction de degré au-dessus de 1,5°C compte. Le GIE et le Panama ont suggéré de renforcer la référence à la science. La Géorgie a appelé à faire référence aux Conventions de Rio. Monaco et le Mexique ont appelé à faire référence à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) sur les obligations des États en matière de changement climatique.

Les Pays les Moins Avancés (PMA) ont soutenu l'appel à une action accélérée au cours de cette décennie critique et à une feuille de route vers 1,5°C. Le Groupe Africain a déclaré qu'une telle feuille de route devrait inclure le soutien aux pays qui n'ont pas encore soumis leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) pour qu'ils le fassent, ainsi que le soutien à la mise en œuvre des CDN, le renforcement du programme de travail sur l'atténuation et le soutien au Groupe consultatif d'experts.

Les PEDPMV se sont opposés à toute idée de mise en œuvre des résultats du bilan mondial (BM) et, avec le Groupe Africain, se sont opposés à tout dialogue sur les CDN et les rapports biennaux sur la transparence (RBT).

Les PEDPMV, le Groupe Arabe et le Groupe Africain se sont opposés au « ciblage » de secteurs particuliers, tels que le secteur de l'énergie, et ont rejeté les références aux approches sectorielles et aux stratégies à long terme. Le Groupe Africain et le Qatar se sont opposés à l'idée de lier l'ambition à la dé-carbonisation, le Qatar demandant instamment de se concentrer plutôt sur le développement à faible intensité de carbone dans le contexte du développement durable. L'Association Indépendante d'Amérique Latine et des Caraïbes (AILAC) a soutenu l'exploration de feuilles de route sectorielles à condition qu'elles restent déterminées au niveau national et a proposé une feuille de route sur la nature, y compris les forêts.

L'AOSIS a souligné l'importance du financement de l'adaptation. Le Groupe Africain a déploré l'accent excessif mis sur l'atténuation et, avec les PMA et d'autres, a demandé instamment que l'on renforce les références à l'adaptation et au financement.

L'Union Européenne (UE) s'est interrogée sur la raison pour laquelle chaque référence à l'accélération des ambitions inclut une référence au soutien, ainsi que sur la raison pour laquelle le nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) n'est mentionné qu'une seule fois dans le texte, le GIE soulignant que toutes les actions ne sont pas conditionnées au financement. Le GIE s'est également opposé aux références à l'article 9.1 et au triplement du financement de l'adaptation, estimant que ces références constituent une tentative de renégocier le NOCQ. Il s'est également opposé aux références aux accords de partage des charges, estimant que ceux-ci risquent de compromettre le caractère nationale de l'Accord de Paris. L'Australie a appelé à la mise en œuvre du NOCQ, y compris ses éléments qualitatifs, tels que l'amélioration de l'accès au financement afin de garantir qu'il atteigne les plus vulnérables.

L'AILAC a averti que le simple fait de mentionner le soutien aux CDN conditionnelles risquait d'encourager les pays à soumettre principalement des CDN conditionnelles, et a souligné que tous les pays en développement avaient droit à un soutien pour leurs CDN.

L'UE s'est opposée à tout processus exigeant des Parties qu'elles rendent compte des mesures commerciales liées au climat ou des mesures climatiques liées au commerce. L'Argentine a déclaré que toutes les mesures, y compris les mesures de riposte, doivent être conformes aux règles de l'Organisation mondiale

du commerce, les Parties s'efforçant de minimiser l'impact des mesures de riposte sur les pays, en particulier les pays en développement. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a proposé de noter que les mesures commerciales pourraient avoir des avantages connexes et des compromis. Le CANADA a soutenu l'utilisation des espaces existants pour discuter des impacts transfrontaliers des mesures climatiques.

La présidence révisera la note sous la forme d'une « décision Mutirão » et développera les points actuels en un texte détaillé. Elle a invité les Parties à soumettre des contributions écrites afin d'éclairer cette révision.

Séance d'information de la présidence sur le lancement de la deuxième semaine : À l'heure du déjeuner, le président de la COP 30/CMP 20/CMA 7, André Corrêa do Lago, a réitéré l'engagement de la présidence en faveur de la transparence et de la mise en place d'un espace sûr pour les négociations. Soulignant l'opportunité d'envoyer un signal à la communauté internationale quant à la capacité de la COP à achever ses travaux avant la date prévue, M. Corrêa do Lago a exhorté les Parties à terminer leurs travaux avant le mardi 18 novembre au soir, afin que la séance plénière de clôture puisse se tenir le mercredi 19 novembre, tout en mentionnant la possibilité de poursuivre jusqu'au vendredi 21 novembre. Il a donc exhorté les Parties à « passer en mode groupe de travail » et a souligné que chaque délégation ne devait pas se demander ce qu'elle pouvait tirer du processus, mais comment son pays, sa société et son gouvernement pouvaient contribuer au processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Mobilisation Mutirão pour le paquet de Belém : Dans l'après-midi, Túlio Andrade a expliqué que ces consultations se concentreraient sur les priorités des Parties pour une « décision Mutirão », ainsi que sur les principaux points en suspens que les Parties considèrent comme importants pour un résultat équilibré de la COP 30. Il a exhorté les Parties à s'efforcer de conclure tous les travaux avant le mercredi 19 novembre, soulignant que cela pourrait être un héritage de Belém et « changer notre processus pour toujours ».

Une liste de points a ensuite été affichée à l'écran, comprenant : l'objectif mondial d'adaptation (OMA) ; le programme de travail pour une transition juste (PTTJ) ; le programme de travail sur l'atténuation ; les plans nationaux d'adaptation (PNA) ; le BM ; l'article 9.5 (rapports financiers *ex ante*) ; 2.1c (alignement des flux financiers) ; les mesures de riposte ; le Comité permanent des finances ; les rapports du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial ; le rapport et les directives du Fonds pour la riposte aux pertes et dommages ; le rapport et les questions liées au Fonds d'adaptation ; le programme de mise en œuvre des technologies (PMET) ; et l'article 13 (rapports dans le cadre du renforcement de la transparence). En réponse aux questions des Parties, la présidence a précisé que ces consultations ne remplacent pas les consultations techniques sur ces points, mais visent plutôt à garantir un équilibre global dans les résultats de la COP 30.

Les Parties ont ensuite présenté leurs points de vue sur les articles énumérés, demandant notamment :

- des garanties pour que les indicateurs OMA ne transfèrent pas la charge du financement aux pays en développement, le GROUPE AFRICAIN s'opposant au suivi des allocations budgétaires nationales pour l'adaptation ;
- des feuilles de route pour la coopération sectorielle, le Groupe des pays émergents suggérant des feuilles de route sur la transition énergétique et les forêts ;
- un résultat sur les forêts, la PAPOASIE-NOUVELLE-GUINÉE soulignant son intention de fournir un projet de texte sur l'inversion de la déforestation mondiale d'ici 2030, accompagné de moyens de mise en œuvre ;

- la fourniture d'un financement accéléré pour la mise en œuvre des PNA d'ici 2030 ;
- la mobilisation de financements climatiques provenant de toutes les sources, et pas seulement des finances publiques ;
- le soutien à toutes les voies d'adaptation, et pas seulement à l'adaptation transformationnelle ;
- l'intégration systématique de la santé dans les processus de la CCNUCC ; et
- la prise en compte des priorités des montagnes.

Montagnes : Pedro Brancante, président de la COP 30/CMP 20/CMA 7, a noté que les consultations menées jusque là ont abouti à : l'absence de consensus sur un point spécifique à l'ordre du jour ; un large soutien en faveur d'une approche progressive visant à mettre en évidence la pertinence des montagnes dans le processus ; et l'absence d'opposition à un dialogue annuel, avec différentes propositions quant à ses modalités.

Le GROUPE DES MONTAGNES, le NÉPAL, le BHOUTAN, le PÉROU et le CHILI ont soutenu l'idée d'un dialogue annuel organisé conjointement par les sous-comités à partir de 2026, sous la direction de deux co-moderateurs chargés d'élaborer un rapport à ce sujet. Ils ont également appelé à la création d'un point commun à l'ordre du jour des SB, à partir de la SB 64, afin d'examiner les progrès, les défis et les opportunités liés à l'action climatique en montagne, d'étudier les conclusions du dialogue annuel et d'identifier les étapes concrètes suivantes. Le NÉPAL et le BHOUTAN ont en outre suggéré de lancer un appel à contributions avant la fin mars 2026, qui serait synthétisé par le Secrétariat et qui servirait de base aux délibérations dans le cadre du nouveau point à l'ordre du jour.

Reconnaissant la pertinence de la question, l'UE, la SUISSE et le JAPON ont préféré traiter les montagnes dans le cadre des axes de travail existants, tels que le dialogue sur la recherche et le programme de travail de Nairobi sur l'adaptation, plutôt que dans le cadre d'un nouveau point à l'ordre du jour. L'UE a mis en garde contre la mise en place d'un dialogue annuel, soulignant que cela pourrait ouvrir la voie à des appels concernant d'autres écosystèmes, mais s'est déclarée favorable à la tenue d'un dialogue lors de la SB 64. La GÉORGIE et le LIECHTENSTEIN ont soutenu l'idée d'un dialogue annuel qui alimenterait le BM. En ce qui concerne les rapports, le GROUPE DE MONTAGNE, l'UE, le CHILI, le PÉROU et le NÉPAL ont soutenu l'élaboration d'un rapport officiel qui serait présenté lors de la prochaine COP.

Circonstances et besoins particuliers de l'Afrique : Pedro Brancante a invité les Parties à donner leur avis. L'AILAC a déploré le parti pris régional que soulève cette consultation, en particulier lors de la première COP latino-américaine depuis plus d'une décennie. Avec le GRUPO SUR, ils ont mis en garde contre la réouverture de cette question sensible. Ils ont rappelé l'article 3.2 de la CCNUCC, qui prévoit de prendre pleinement en considération les besoins spécifiques et les circonstances particulières des pays en développement, notamment ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, et ont rappelé que la reconnaissance spéciale des PMA et des petits États insulaires en développement (PEID) dans l'Accord de Paris était le résultat de négociations minutieuses. Le PAKISTAN, le BHUTAN, l'URUGUAY et l'ÉQUATEUR ont exprimé des préoccupations similaires, le PAKISTAN se déclarant consterné par la création d'une concurrence entre les pays en développement. SAINTE-LUCIE a souligné que l'affaiblissement des circonstances et des besoins particuliers des PEID constituait une ligne rouge.

Le GROUPE AFRICAIN a fait valoir que les vulnérabilités de l'Afrique sont uniques et a déploré les progrès limités accomplis lors des COP 28 et 29 sur cette question. Parmi les mesures concrètes à prendre, il a notamment mentionné : une décision de la

CMA reconnaissant les circonstances et les besoins particuliers des pays en développement ; la présentation d'avis sur les effets les plus graves du changement climatique dans les pays en développement, en particulier en Afrique ; et la compilation par le Secrétariat des avis des Parties africaines pour examen lors de la CMA 7.

M. Brancante a indiqué qu'il rendrait compte au président de la COP 30 que les Parties avaient exprimé des points de vue divergents et qu'un consensus ne semblait pas envisageable. Il a invité les délégués à participer à l'événement spécial sur cette question, qui se tiendra le vendredi 21 novembre.

Coopération avec d'autres organisations internationales :

Lors des consultations menées par Luiz de Andrade Filho, président de la COP 30/CMP 20/CMA 7, la COLOMBIE, l'UE, le ROYAUME-UNI, le GIE, le CANADA, PALAU, l'Australie, le PANAMA et la MONGOLIE ont soutenu l'élaboration d'une note informelle qui reprend les points de vue exprimés jusqu'à présent. La COLOMBIE a souligné que le texte devrait aborder les points suivants : l'établissement d'un point à l'ordre du jour afin de faciliter la tenue de réunions régulières ; le passage de discussions procédurales à des discussions de fond ; la possibilité de formuler des recommandations sur la manière dont la coopération internationale peut éclairer la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; et l'amélioration de la communication entre les Conventions de Rio.

L'ARABIE SAOUDITE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, le GROUPE AFRICAIN, l'IRAK et la CHINE ont exprimé leur désaccord, soulignant le peu de temps disponible pour recueillir les points de vue et la nécessité de clarifier davantage la manière dont la coopération entre le Secrétariat et les organisations internationales se déroule. L'ARGENTINE a rappelé que chacune des Conventions de Rio a son propre mandat et ses propres ressources financières.

Après un long débat, la présidence a proposé de faire rapport aux Parties sur les prochaines étapes pour poursuivre les discussions au cours de cette session.

Négociations au niveau technique

Fonds vert pour le climat (FVC) : Lors des consultations informelles de la COP/CMA co-moderées par David Kaluba (Zambie), les Parties ont échangé leurs points de vue sur les deuxièmes versions des projets de décision de la COP et de la CMA. Pour les deux textes, de nombreuses Parties ont soutenu l'idée de « saluer » le rapport du Conseil du FVC, ce à quoi s'est opposé le GROUPE ARABE qui a demandé de « prendre note des efforts déployés par le Conseil pour élaborer » le rapport.

Concernant un paragraphe sur les partenariats du FVC, les pays développés ont demandé la suppression d'une référence à « l'augmentation des contributions des pays développés Parties ».

Le CANADA et l'AILAC ont demandé que des références aux peuples autochtones soient ajoutées dans un paragraphe sur l'accès direct, l'AILAC demandant également que d'autres communautés vulnérables soient mentionnées. Le CANADA, contredit par le GROUPE ARABE, a soutenu l'ajout de références au plan d'action du Conseil en matière de genre.

Le GROUPE ARABE a déploré le traitement injuste réservé à la demande d'Oman visant à obtenir un soutien pour un système d'alerte précoce, proposant un texte visant à obtenir une réponse sur les raisons du rejet.

Concernant le texte du CMA, les pays développés ont demandé de mettre entre crochets un paragraphe faisant référence à la décision du NOCQ, invoquant des liens avec les discussions menées dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour.

Les co-moderateurs réviseront les projets de texte.

Fonds pour répondre aux pertes et dommages : Lors des consultations informelles de la COP, le co-moderateur Daniel Lund

(Fidji) a invité les participants à donner leur avis sur le projet de texte.

Le GROUPE ARABE a souligné la nécessité de rappeler que tous les pays en développement ont accès aux ressources du Fonds et d'exhorter les pays développés à continuer de fournir un soutien pour les pertes et dommages. Dénonçant le « recul » des pays développés, ils ont souligné qu'ils demanderont l'application de la règle 16 si leurs préoccupations ne sont pas prises en compte et insisteront pour que la responsabilité historique des pays développés soit mentionnée dans toute directive. L'UE et le JAPON se sont opposés à la notion de recul. Avec le ROYAUME-UNI, ils ont dénoncé le « tri sélectif » de certains éléments des décisions précédentes et ont souligné leur intention de mettre en œuvre la décision opérationnalisant l'accord de financement dans son intégralité, exprimant l'espoir que toutes les Parties en feront de même.

L'AOSIS a demandé instamment la mise en place de modalités d'accès direct via un mécanisme de soutien budgétaire direct. L'UE a suggéré de noter que la COP attend avec impatience que le Conseil mette en œuvre les modalités d'accès direct lors de sa prochaine réunion. L'UE a déclaré qu'elle travaillerait avec l'AILAC à la rédaction d'un texte sur la conversion des engagements afin de favoriser l'allocation des ressources dans le cadre des modalités de mise en œuvre de la Barbade, tout en reconnaissant les différentes situations nationales en matière de conversion des engagements.

Les PMA, soutenus par le GROUPE AFRICAIN et l'AOSIS, ont déclaré que la référence au fait que le Conseil veille à ce que ses modalités et ses processus évitent les obstacles bureaucratiques disproportionnés à l'accès aux ressources devrait être séparée de la question du maintien de normes fiduciaires élevées. Le GROUPE ARABE a suggéré de faire référence à « normes fiduciaires » plutôt qu'à normes élevées.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles.

Fonds pour l'adaptation : Lors des consultations informelles de la CMP, la co-moderatrice Koosje Beumer-van der Loo (Pays-Bas) a invité les participants à donner leur avis sur le projet de texte concernant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

Le GROUPE AFRICAIN, le GROUPE ARABE et l'AILAC se sont opposés à une référence à l'exploration d'instruments financiers innovants. L'UE a demandé de préciser que l'approbation d'un nouvel objectif de mobilisation des ressources à partir d'un seuil de 300 millions de dollars pour 2025 provient « d'un plus grand nombre de contributeurs que les années précédentes ». La SUISSE a mis en garde contre le chiffre de 300 millions de dollars, soulignant que le Conseil devrait fixer des objectifs plus réalistes. L'UE et le ROYAUME-UNI se sont opposés à l'appel lancé aux pays développés pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires au Fonds pour remplir son mandat et atteindre son objectif de mobilisation de ressources.

L'UE, l'AILAC et l'AOSIS ont remis en question la référence aux « régions mal desservies ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE, le GROUPE ARABE et le GROUPE AFRICAIN se sont opposés à la formulation exhortant les groupes concernés à proposer des candidatures pour les sièges vacants au Conseil, l'UE soulignant qu'il ne s'agit pas de pointer du doigt, mais de garantir que le Conseil dispose de capacités suffisantes pour accomplir son travail. L'AOSIS a souligné l'importance de la reconnaissance mutuelle des entités accréditées entre les fonds, l'UE demandant plus de temps pour réfléchir à la notion d'« équivalence fonctionnelle ».

Lors des consultations informelles du CMA, co-moderées par Isatou Camara (Gambie), l'UE s'est opposée à l'invitation faite

au Conseil d'élaborer une stratégie visant à tripler les flux sortants ([décision NOCQ](#), paragraphe 16). Le ROYAUME-UNI a estimé qu'il était prématuré de faire référence au soutien à la réalisation de l'objectif global de financement, compte tenu des discussions en cours sur les indicateurs.

Les co-modérateurs rationaliseront les projets de texte.

Rapports ex ante sur le financement climatique (article 9.5 de l'Accord de Paris) : Lors des consultations informelles du CMA co-facilitées par Isobel Bartholomew (Royaume-Uni), les Parties ont chargé les co-modérateurs de rationaliser le projet de texte, plusieurs groupes de pays en développement soulignant la nécessité de conserver des points de vue uniques.

L'AOSIS, les PMA, l'AILAC et le GROUPE AFRICAÏN ont indiqué qu'ils avaient élaboré une proposition conjointe visant à mettre à jour l'annexe à [la décision 12/CMA.1](#) sur les types d'informations à communiquer dans le cadre des communications biennales au titre de l'article 9.5, qu'ils soumettront par écrit. Le ROYAUME-UNI, le CANADA et l'Australie ont souligné la nécessité de conserver la possibilité de ne pas modifier l'annexe. L'UE, le ROYAUME-UNI, le CANADA et l'Australie ont également suggéré des directives sur les éléments à prendre en considération par les Parties, notamment les informations pertinentes pour le NOCQ, la résolution des difficultés liées à la communication d'informations, les efforts visant à améliorer l'accès et la recherche d'un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré qu'il pourrait proposer d'appliquer la règle 16 si la prochaine version du projet de texte soulevait des préoccupations.

Lors des consultations informelles de la COP, le GROUPE ARABE a souligné qu'il souhaitait que la décision de la COP reflète celle du CMA, tandis que l'UE, le ROYAUME-UNI et le CANADA ont insisté pour que la COP continue de prendre note de la décision du CMA.

Les co-modérateurs rationaliseront les projets de texte.

Dialogue sur l'alignement des flux financiers (article 2.1c de l'Accord de Paris) : Lors des consultations informelles, le co-modérateur Zaheer Fakir (EAU) a invité les participants à donner leur avis sur le projet de texte.

Les discussions ont porté sur les garanties. Évoquant des termes tels que la justice climatique, les circonstances sectorielles et les priorités socio-économiques, l'UE, le ROYAUME-UNI et le CANADA ont souligné la nécessité de s'en tenir au libellé convenu. En ce qui concerne les mesures unilatérales restrictives pour le commerce (MURC), l'UE a noté que le point sur les mesures de riposte était le cadre approprié pour traiter cette question, le CANADA évoquant également les consultations de la présidence à ce sujet. Le GROUPE ARABE et les PEDPMV ont demandé de mentionner la nécessité « d'éviter les MURC » en tant que telles, plutôt que d'éviter leurs effets.

Les PMA, l'AILAC et la SUISSE ont insisté pour que le calendrier des travaux futurs soit abordé, l'AILAC et le CANADA soutenant une réflexion sur les résultats possibles. Les PEDPMV et le GROUPE ARABE se sont opposés à la référence à la « lutte contre la fragmentation », soulignant que cela indiquait une approche descendante. La SUISSE et le CANADA ont rappelé la recommandation des coprésidents du dialogue visant à organiser un forum de haut niveau plutôt qu'un dialogue ministériel et, avec d'autres, ont souligné l'intérêt de collaborer avec des acteurs au-delà de la CCNUCC.

L'UE a suggéré la création d'une plateforme permanente pour accroître le financement, favoriser la coopération et renforcer l'alignement des flux financiers. Le GROUPE ARABE a déclaré que, si l'idée d'une plateforme était retenue, celle-ci devrait porter sur la mise en œuvre de l'article 9.1 et sa complémentarité

avec l'article 2.1c. Il s'est également opposé à l'élaboration d'un rapport annuel et a souligné que tout dialogue devrait comporter des « discussions » et non des « délibérations ». L'AILAC a exprimé son soutien à des résultats tangibles. Le CANADA a insisté sur la nécessité d'alimenter le BM.

Les co-modérateurs réviseront leur projet de texte.

Article 6.2 de l'Accord de Paris (approches coopératives bilatérales) : Au cours des consultations informelles du CMA co-modérées par Peer Stiansen (Norvège) et Pacifica Achieng Ogola (Kenya), les Parties ont partagé leurs réflexions sur le projet de texte.

En ce qui concerne les examens techniques par des experts, les PEDPMV et le Groupe arabe ont mis en garde contre une « micro-gestion » des experts, affirmant qu'« il faut laisser les chefs cuisiner ». L'UE, avec la Coalition pour les nations de la forêt tropicale (CNFT), a souligné que des informations supplémentaires étaient nécessaires pour comprendre le raisonnement et l'approche des experts dans l'identification des incohérences. L'UE a soutenu, et les PEDPMV et le JAPON se sont opposés, à un paragraphe demandant au Secrétariat d'inclure un niveau plus élevé de détail et de désagrégation dans ses futurs rapports sur la mise en œuvre des orientations de l'article 6.2. La CNFT a préconisé d'inclure en outre des informations sur l'intégrité environnementale, affirmant que « nous devons nous assurer que les chefs suivent la recette ».

Les PEDPMV ont demandé instamment de se concentrer sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités pour les directives relatives à l'article 6.2. Le JAPON, soutenu par le GROUPE AFRICAÏN, la SUISSE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la NOUVELLE-ZÉLANDE et l'UE, a demandé instamment la suppression d'une référence au renforcement des capacités au titre de l'article 5.2 (forêts) de l'Accord de Paris. Avec les PMA et le CNFT, le JAPON a également appelé à plus de clarté sur le rôle des différentes organisations internationales impliquées dans le renforcement des capacités au titre de l'article 6.2. L'UE et le CNFT, contrés par les PEDPMV, ont demandé qu'il soit fait référence à un espace dédié pour discuter des rapports et clarifier les directives. Le JAPON a proposé la création d'un dialogue sur l'ambition de l'article 6.2 à cet égard.

En ce qui concerne le registre international, le GROUPE AFRICAÏN a proposé de noter son état actuel « avec préoccupation », étant donné que de nombreux pays ont l'intention d'utiliser le registre international comme registre national, tandis que les PEDPMV ont suggéré de supprimer toute référence à la situation financière du Secrétariat.

La SUISSE a identifié diverses « incohérences logiques » et « déformations » des décisions antérieures de la CMA dans le projet de texte et a demandé de faire référence à des décisions spécifiques et d'utiliser le texte convenu. La NOUVELLE-ZÉLANDE a décrit des « réactions excessives » tout au long du texte, notant qu'il n'y a eu que six examens techniques par des experts. Le GROUPE ARABE, soutenu par les PEDPMV, a demandé que l'ensemble du texte soit mis entre crochets et qu'un court texte facultatif soit ajouté pour prendre note des travaux réalisés et demander un renforcement des capacités dans les domaines où des incohérences ont été constatées.

Les co-modérateurs réviseront leur projet de texte.

Plans nationaux d'adaptation (PNA) : Lors des consultations informelles de la COP, co-modérées par Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Cassandra Moll (Nouvelle-Zélande), les Parties ont présenté leurs réflexions sur une section du projet de texte consacrée aux besoins de soutien.

Le JAPON, soutenu par l'UE et le ROYAUME-UNI, a souligné qu'il était essentiel de mentionner les conditions propices à la

mise en œuvre des PNA. Le GRUPO SUR, avec l'AILAC et le CANADA, a proposé de supprimer la référence à la mobilisation de financements. Le CANADA a également demandé l'ajout d'une mention sur les « processus de gouvernance inclusifs », ce à quoi le GROUPE AFRICAÏN s'est opposé. Les PMA ont proposé une formulation alternative faisant référence aux moyens de mise en œuvre (MMŒ), affirmant que les politiques impliquent des coûts et que les conditions favorables dépendent donc des MMŒ.

Concernant l'importance des plateformes de partage d'informations, l'AILAC a souligné que l'existence d'informations ne facilite pas automatiquement la mise en œuvre, les PMA, soutenus par le JAPON et le ROYAUME-UNI, demandant l'ajout d'une formulation sur le renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des PNA.

Concernant l'intégration de l'adaptation, le GROUPE ARABE et les PEDPMV se sont opposés, tandis que le JAPON, le CANADA, l'UE et le ROYAUME-UNI ont soutenu la référence aux différents niveaux de gouvernement.

Le GROUPE ARABE s'est opposé à ce que l'on mette en avant le développement de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, tandis que le GRUPO SUR et l'UE ont proposé d'ajouter une demande au Comité d'adaptation et au Groupe d'experts des PMA afin qu'ils soutiennent le renforcement de ces systèmes dans le cadre des mandats existants.

Dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial (mentionné au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5) : Lors des consultations informelles de la CMA, le cofacilitateur Ricardo Marshall (Barbade) a invité les Parties à donner leur avis sur la portée, le calendrier et les résultats du dialogue. Les principaux débats ont porté sur la portée, avec quatre options principales reflétées dans la note informelle transmise par le SBI.

Citant les discussions menées lors des consultations informelles, l'AILAC a proposé une cinquième option selon laquelle le dialogue devrait chercher à identifier, aider à accélérer et soutenir les possibilités de mettre en œuvre la première décision du BM (BM-1) d'une manière déterminée au niveau national, en reconnaissant le rôle central de la fourniture et de la mobilisation de financements, du renforcement des capacités et du développement et du transfert de technologies en tant que facteurs clés pour les CDN et les PNA.

Les PEDPMV ont exprimé leur préoccupation concernant tous les éléments du texte, notant qu'il fait double emploi avec le mandat du BM. Ils ont en outre noté que le projet s'écarte du cadre du dialogue sur le financement, car il ne traite pas de la facilitation et de la fourniture. Ils ont exprimé leur soutien au dialogue visant à identifier les lacunes, les besoins et les opportunités en matière d'amélioration de la fourniture d'un financement adéquat et concessionnel et de renforcement de la coopération internationale, y compris en s'attaquant aux obstacles à la coopération et au multilatéralisme.

L'AOSIS a souligné que la BM-1 identifie un certain nombre de domaines dans lesquels des corrections doivent être apportées et que ses résultats doivent être suivis d'effets. Elle a soutenu l'idée d'un dialogue annuel jusqu'en 2028, avec un rapport de synthèse et une décision comme résultats.

Fourniture d'un soutien financier et technique aux pays en développement pour l'établissement de rapports et l'examen au titre de l'Accord de Paris : Lors des consultations informelles de la CMA, la cofacilitatrice Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) a suggéré aux Parties de passer à des consultations informelles afin de lever les crochets dans le texte transmis par la SBI 63.

Le ROYAUME-UNI et l'UE ont approuvé cette proposition, tout en soulignant leur réticence à discuter d'un cycle annuel pour des activités dont l'utilité reste à prouver, et ont suggéré de

charger le Secrétariat de mener une enquête auprès des pays en développement afin de déterminer si et comment les activités déjà réalisées ont amélioré leur processus de rapport. Le G-77/CHINE a souligné que [la décision 18/CMA.5](#) demande déjà à la CMA 7 de se pencher sur les activités futures, et a fait remarquer que discuter de leur mise en œuvre n'était pas une manière constructive d'avancer. L'Australie, reconnaissant la nécessité de soutenir les pays en développement, a souligné qu'il était important de comprendre quels types d'activités donneraient les meilleurs résultats.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles.

Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques (CTC) : Lors des consultations informelles de la COP/CMA, le cofacilitateur Mattias Frumerie (Suède) a invité les Parties à commenter les crochets restants dans le projet de texte de décision.

Les Parties se sont mises d'accord sur la formulation relative au fait que le groupe d'évaluation doit être « géographiquement équilibré » et que le prochain examen du CTC doit débiter en 2039, en vue de l'adoption d'une décision par la COP en 2041.

L'UE a suggéré d'inviter « les pays en mesure de le faire » à apporter leur soutien au CTC. Le GROUPE ARABE, la CHINE et le KENYA s'y sont opposés, soulignant la dilution des obligations des pays développés, et ont appelé à inviter « les pays développés à apporter leur soutien ». Les PMA ont proposé « les pays développés et les autres Parties qui sont en mesure de le faire ». Le JAPON, la NORVÈGE et le ROYAUME-UNI ont souligné le libellé convenu dans [la décision 2/CP.17](#) selon lequel le CTC est financé par diverses sources et invitant les Parties en mesure de le faire à le soutenir en fournissant des ressources financières et autres. Le CHILI a proposé « d'inviter les Parties à apporter leur soutien ».

Programme de mise en œuvre technologique (PMŒT) : Lors des consultations informelles de la CMA, le co-modérateur Omar Alcock (Jamaïque) a informé les Parties que le duo ministériel abordera : les références à la Convention, les résultats du BM, les MURC et les régimes de propriété intellectuelle, ainsi que le soutien financier au PMŒT. Il a demandé aux délégués de se concentrer sur d'autres aspects du texte transmis par la SB 63.

Concernant le mandat et les objectifs, l'UE, le GROUPE AFRICAÏN, l'AILAC, l'AOSIS, le ROYAUME-UNI et la NORVÈGE ont suggéré d'ajouter le maintien de l'objectif de 1,5°C à portée de main. Le GROUPE ARABE et la CHINE s'y sont opposés, demandant que l'objectif de température de l'Accord de Paris soit mentionné dans son intégralité. Les PMA ont souligné l'importance de l'adaptation en plus de l'atténuation, et ont proposé de mentionner les objectifs d'atténuation et d'adaptation dans un texte de transition. La CHINE a souligné que le PMŒT vise à mettre en œuvre l'Accord de Paris, et non les résultats de la BM.

En ce qui concerne les principes, le ROYAUME-UNI et les PHILIPPINES ont proposé de reconnaître les besoins des pays vulnérables. Le GROUPE ARABE, contredit par l'UE, a appelé à répondre aux besoins de tous les pays en développement. Les PMA et l'UE ont suggéré d'ajouter l'autonomisation des jeunes et des enfants, des personnes handicapées et des communautés locales, et le G-77/CHINE a souligné la nécessité d'*r* « le recours aux connaissances et aux capacités des peuples autochtones, ainsi qu'aux technologies autochtones ». En ce qui concerne le complément des travaux en cours, le GROUPE ARABE, la CHINE, l'INDE et le SÉNÉGAL ont proposé de supprimer les références à des programmes spécifiques, ce à quoi l'UE, le ROYAUME-UNI et le JAPON se sont opposés.

En ce qui concerne les composantes, l'UE a suggéré de se concentrer sur le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies afin de compléter les travaux en cours dans le cadre du Mécanisme technologique. Le G-77/CHINE a insisté sur la nécessité de couvrir l'ensemble du cycle technologique, y compris la recherche et le développement. L'UE, à laquelle s'est opposé le G-77/CHINE, a proposé de supprimer les références au renforcement des systèmes nationaux d'innovation et au soutien aux entités nationales désignées.

Le G-77/CHINE a proposé un libellé sur la suppression des obstacles à l'accès à la technologie, notamment par le biais de recommandations d'action adressées par le CMA à d'autres organismes et organisations concernés. Le GROUPE ARABE, contré par l'UE et le ROYAUME-UNI, a proposé un libellé sur la suppression des obstacles, notamment en matière d'octroi de licences, et sur le soutien aux pays dans l'identification des technologies émergentes pertinentes telles que : le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ; l'élimination du carbone ; et l'hydrogène propre.

Les discussions se sont poursuivies dans la soirée.

Programme de travail sur la transition juste : Au sein du groupe de contact du CMA coprésidé par Joseph Teo (Singapour), les Parties ont réfléchi à une nouvelle version du projet de texte.

Concernant le préambule, diverses Parties et observateurs se sont opposés aux notes de bas de page faisant référence aux définitions nationales du genre, mettant en garde contre un recul par rapport au libellé convenu et la création d'un précédent « dangereux ». Le PARAGUAY a déclaré que la suppression de la note de bas de page proposée entraînerait des problèmes constitutionnels et juridiques au niveau national. Le ROYAUME-UNI, le CANADA et l'UE ont demandé la suppression des références aux principes de la CCNUCC, y compris le principe de responsabilités communes mais différenciées, soulignant qu'il s'agit d'un point relevant du CMA. Les PEDPMV et le GROUPE ARABE s'y sont opposés, affirmant que ces principes fournissent un contexte essentiel à une transition juste. L'ÉGYPTE a cité l'avis consultatif de la CIJ, qui a confirmé que l'Accord de Paris devait être interprété conjointement avec la CCNUCC et le Protocole de Kyoto.

Les pays ont exprimé des points de vue divergents, notamment sur : le libellé relatif aux droits de l'homme ; les droits des peuples autochtones ; la référence à la transition vers l'abandon des combustibles fossiles ; le rôle des combustibles de transition ; l'examen des licences volontaires, des pools de brevets et des normes ouvertes dans le contexte du transfert de technologies ; et le traitement des minéraux critiques, le GIE proposant, avec le soutien de diverses Parties et observateurs, de remplacer cette expression par « minéraux de transition ».

Le G-77/CHINE a demandé instamment que les mesures d'urgence soient prises en considération, tandis que les PEDPMV, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont appelé les Parties à rejeter ces mesures et ont proposé de créer un espace dans le cadre du PTTJ pour discuter des mesures d'urgence. Les pays développés s'y sont opposés, l'UE déclarant que la validation internationale des mesures de réponse prises par les Parties ne relevait pas du champ des discussions. L'UE a proposé d'aborder les restrictions à l'exportation des matières premières essentielles aux technologies et à l'énergie propres, si les MURC devaient être examinées dans le cadre du PTTJ.

Le ROYAUME-UNI, le CANADA, la NORVÈGE et le GIE ont soutenu l'élaboration d'une boîte à outils sur la transition juste ainsi que de lignes directrices sur la question à l'intention des organes constitués de la CCNUCC.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles.

Genre : Lors des consultations informelles de la COP modérées par Carol Franco (République dominicaine) et Jared Huntley (Australie), les Parties ont poursuivi leurs discussions sur les activités proposées dans le cadre du nouveau plan d'action sur le genre.

En ce qui concerne les informations ventilées par âge et par genre, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné sa préférence pour le texte « informations ventilées par sexe et par genre ». L'UNION EUROPÉENNE, le ROYAUME-UNI et l'AOSIS ont exprimé leur désaccord, soulignant la nécessité de s'en tenir au libellé convenu. Le NÉPAL a demandé l'inclusion de données ventilées par handicap. Concernant l'amélioration de la gestion et de l'utilisation des données ventilées par genre pour l'analyse de genre afin de mieux éclairer la mise en œuvre de politiques climatiques sensibles au genre, l'INDONÉSIE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont soutenu un « indicateur sensible au genre ».

L'AOSIS a exhorté à renforcer les capacités institutionnelles afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation des données ventilées par genre pour l'analyse de genre dans les systèmes climatiques nationaux. Concernant le renforcement des efforts de renforcement des capacités des gouvernements et des autres Parties prenantes pour intégrer le genre dans les politiques nationales sur le changement climatique, l'IRAN a demandé une mise en garde tenant compte des situations nationales, en plus d'appeler à mettre entre crochets le libellé concernant la formulation budgets sensibles au genre.

En matière de renforcement des capacités, l'AOSIS a souligné la nécessité d'une formation régulière des points focaux nationaux sur les questions de genre et de changement climatique. L'INDONÉSIE a insisté sur la nécessité d'aborder la question de la santé et des droits reproductifs. Le GROUPE ARABE s'y est opposé, qualifiant cela de ligne rouge, et a demandé sa suppression. Le NÉPAL a suggéré d'aborder la question du travail de soins non rémunéré.

Dans les couloirs

Les ministres qui se sont rendus à Belém pour la deuxième semaine de la conférence sur le climat ont été accueillis par une pluie tropicale torrentielle. Alors que les délégués à l'intérieur du bâtiment criaient pour se faire entendre malgré le bruit assourdissant de la pluie qui martelait le toit qui fuyait, les inondations ont commencé à monter à l'intérieur du bâtiment, au sens figuré comme au sens propre.

Déterminée à conclure les négociations le plus rapidement possible, la présidence a essayé plusieurs formats différents pour unir les Parties. Les discussions sur les « quatre grandes questions » ont duré près de sept heures, et un consensus s'est dégagé autour d'une « décision Mutirão » les englobant toutes. Cependant, cette « décision déguisée sous un autre nom », comme l'a qualifiée un observateur, commence à « hanter sérieusement le processus ». Les frontières entre les domaines technique et politique étant de plus en plus floues, les contours du paquet Mutirão ne sont pas faciles à cerner.

Les discussions n'ont pas permis de faire avancer les négociations techniques qui se sont poursuivies. Ni la foudre ni le tonnerre n'ont réussi à faire plier les Parties, les pays échangeant des piques dans les conversations sur le genre et la transition juste et menaçant d'invoquer la règle 16 dans diverses discussions financières. « Nous avons invoqué l'esprit du Sommet de la Terre de Rio, mais il ne semble pas s'être manifesté », a fait remarquer un délégué, « pas même pour soutenir une coordination renforcée avec les conventions sœurs de la CCNUCC ».